

Jugement professionnel et preuves de l'apprentissage

Le jugement professionnel de l'enseignant est influencé par ses connaissances sur les attentes du programme d'études et par ce qu'il sait sur ses élèves. Les programmes de la province pour les différentes matières guident l'enseignant en ce qui concerne ce que les apprenants sont censés savoir, montrer et faire par rapport aux résultats d'apprentissage, qui favorisent un apprentissage dans le cadre d'un travail sur les domaines de compétence, les concepts et un choix de compétences particulières. Les autres ressources se rapportant aux programmes d'études définissent le contexte de l'apprentissage, les preuves de l'apprentissage, les méthodes d'enseignement et d'évaluation s'inspirant des recherches sur la question et les critères de réussite.

L'enseignant utilise régulièrement son jugement professionnel dans la prise de décisions, quand il planifie l'enseignement et l'évaluation, quand il se demande à quoi ressemble la réussite pour les apprenants, quand il examine les preuves de l'apprentissage et quand il prend des décisions en matière d'évaluation. C'est pour cela qu'il est important que l'enseignant prenne conscience de ses propres partis pris implicites et de leurs effets sur les attentes, sur les résultats obtenus par les apprenants et sur l'aggravation des inégalités.

L'enseignant donnera aux apprenants de multiples occasions de montrer ce qu'ils ont appris et rassemblera les preuves de l'apprentissage des élèves auprès de différentes sources (conversations et échanges en tête-à-tête, observations, produits) tout au long du processus d'apprentissage, afin de pouvoir s'en servir pour définir les étapes suivantes de son enseignement. Il s'appuiera sur ces preuves de l'apprentissage pour porter des jugements professionnels dans l'évaluation des progrès accomplis par les apprenants et de leur niveau par rapport aux attentes fixées par le programme provincial pour la matière au niveau scolaire concerné, mais aussi dans la préparation des bulletins scolaires et des rapports sur les progrès et les résultats des apprenants par rapport à ces attentes.

Conversations et échanges en tête-à-tête dans le cadre de nombreuses activités différentes :

- activités dans lesquelles les élèves posent des questions, donnent leur avis ou proposent des idées
- échanges en tête-à-tête, individuellement ou par petits groupes
- discussion avec les élèves sur ce qu'ils savent et sont capables de faire
- entrevues, débats, autoévaluations



Observations recueillies dans le cadre de nombreuses activités différentes :

- travaux indépendants
- travaux en groupe
- démonstrations
- pendant la résolution de problèmes
- application de stratégies

Produits et preuves de l'apprentissage recueillis dans le cadre de nombreuses activités différentes :

- échantillons de travaux
- projets
- tests et interrogations
- devoirs
- représentations visuelles
- exposés oraux ou vidéos